

Filières de biocarburants en région Grand Est

Ce travail, porté par la Commission Agriculture et Forêt, est issu d'une saisine du Président du Conseil régional du 3 juillet 2018. L'avis a été adopté lors de la séance plénière du CESER du 07 novembre 2019

Contexte

Le Conseil régional Grand Est a saisi le CESER afin d'apporter un éclairage sur les enjeux des filières Bioéthanol et Biodiesel en région, ainsi que sur les perspectives de développement à court, moyen et long terme.

Depuis près de vingt ans, l'Europe vise, avec les biocarburants, un double objectif : économique (indépendance au pétrole) et environnemental (décarbonation des transports). Elle défend aujourd'hui une stratégie s'appuyant sur un bouquet complet de carburants alternatifs, sans donner la priorité à l'un spécifiquement.

Le bioéthanol et le biodiesel sont les biocarburants les plus connus. Ils sont issus des matières premières agricoles et de sous-produits de la transformation de ces matières : il s'agit de la 1ère génération. La région Grand Est est la 1ère ou 2e productrice de biodiesel en France selon l'année (issu principalement du colza). La 2e génération, issue de biomasse non alimentaire (cultures dédiées à l'énergie, résidus et déchets organiques), devrait être industrialisée et organisée à moyen terme. La 3e génération, issue d'algues, est à l'état de recherche en laboratoire.

Analyse AFOM des filières de biocarburants



Constats

Le CESER a identifié un nombre important de facteurs favorisant ou défavorisant le développement des deux filières de biocarburants. Certaines questions de fond sont apparues telles que la pertinence environnementale d'avoir créé ces filières ou la pertinence de les arrêter, celle de privilégier une énergie renouvelable plutôt qu'une autre ou encore, la priorité de la fabrication d'un biocarburant face à la nécessité de sobriété des transports routiers.

Le CESER estime que l'analyse des enjeux, du marché ou encore de l'organisation des filières des biocarburants nécessite une approche transversale :

- multisectorielle (biodiesel/bioéthanol et filières associées),
- multifactorielle (économie, social, environnement, organisation, scientifique et technologique, politique et réglementaire),
- multi temporelle (dynamique évolutive),
- multi partenariale (amont/aval, institutions, scientifiques, citoyen),
- multi spatiale (échelles locale, régionale, nationale, européenne et mondiale).

Le CESER a également envisagé trois scénarii à l'horizon 2040, autour des principales parties prenantes qui ont la capacité d'impacter et d'orienter significativement le développement de ces filières : citoyens, industriels producteurs de biocarburants (bioraffineries) et décideurs politiques.

Quelques préconisations & recommandations du CESER

- Créer un contrat de filière régional Biocarburants en vue de stabiliser la structuration de la filière économique régionale, de s'assurer de la bonne répartition des gains au sein de la chaîne de valeur et d'optimiser les spécificités Grand Est.
- Soutenir l'engagement, voire l'adaptation des systèmes, des agriculteurs et des sites industriels de 1ère génération vers la chimie verte grâce aux aides à l'investissement, aux études et à l'expérimentation et à l'acquisition de compétences.
- Soutenir l'implantation régionale de petites unités de fabrication de biocarburants 2e génération, par des aides à l'investissement et en facilitant le développement de la ressource locale.
- Faire valoir le droit à l'expérimentation sur la compétence « Énergie » en vue de légiférer en faveur d'une production locale de matières premières à faible empreinte environnementale, d'une fabrication de biocarburants inscrite dans l'économie circulaire et d'une consommation de biocarburants issus de matières premières locales.
- Promouvoir et soutenir la transition des équipements de chauffage au biofioul F10, F30 voire F100.



Sébastien LORLETTE
Président de la commission
Agriculture et forêt



Pascal LOUIS
Rapporteur de la commission
Agriculture et forêt